
Compte rendu de réunion-bilan

niveau 1 de la norme NF-X30-205

DATE : 3/01/2022

Participants: Sébastien Boisson et Patricia Boisson

Dans le cadre d'une labellisation EnVol, le référent environnement et la direction de l'organisation labellisée doivent se réunir à minima une fois par an pour analyser la démarche engagée.

Ordre du jour :

Au cours de cette réunion, il sera question :

- ✓ De faire le point sur les actions réalisées et celles restant à réaliser selon le plan d'action.
- ✓ De s'assurer que les mesures prises sont appropriées aux moyens et à l'activité de l'organisation.
- ✓ De faire le point sur les attentes des parties intéressées.
- ✓ De notifier les changements majeurs au sein de l'entreprise et particulièrement ceux relatifs à la politique environnementale.
- ✓ De décider des éventuels changements d'orientation stratégique pour l'organisation.
- ✓ De rédiger un compte rendu et de le communiquer aux collaborateurs.

I. Introduction du référent environnement (étapes 1 et 2)

En tant que référent environnement, moi Sébastien Boisson, je fais un rappel des différentes étapes de la démarche environnementale. En 2009, accompagnée par la Chambre des Métiers l'entreprise réalise son premier bilan des émissions de gaz à effet de serre qui s'élevait à 167 tonnes équivalent CO2 par an. L'entreprise a suivi les préconisations et a poursuivi ses efforts en termes d'économies d'énergies et de lutte contre les gaspillages. Ainsi, les actions mises en place entre 2009 et 2013 ont permis de diminuer les émissions de 26 tonnes équivalent CO2, soit une réduction de 13%.

En juillet 2014, accompagné par la CCI Charente-Maritime l'entreprise obtient le label EnVol pour une période de 5 ans. Elle décide de poursuivre la démarche et de redéposer un dossier en ce début d'année 2022.

Notre entreprise se développe bien et malgré la période de crise COVID sa principale activité de portage de plateaux repas à domicile n'a pas été impactée. Cette crise n'a pas occasionné d'impacts environnementaux nouveaux ou n'a pas réduit ceux identifiés dans la démarche. L'activité traiteur cependant est en sommeil du fait de la réglementation en vigueur pendant cette crise.

Nous avons poursuivi nos investissements pour réduire nos impacts notamment sur la production de gaz à effet de serre. Nous avons bénéficié du dispositif ADEME TREMLIN pour investir dans plusieurs véhicules électriques et de groupes de froid avec des GES moins impactants.

Nous rencontrons des difficultés pour la mise à jour de nos indicateurs environnementaux mais nous devrions arriver à nous structurer pour que cela soit plus facile à l'avenir.

Nous avons défini nos parties intéressées et avons vérifié qu'elles n'avaient pas de nouvelles exigences environnementales.

Nous avons mené une action de contribution à l'effort climatique en faisant planter 50 arbres en Bretagne.

II. Mise à jour de l'analyse environnementale

Nous avons mis à jour l'analyse environnementale de l'entreprise en tenant compte des actions réalisées ou en partie déjà réalisées.

La mise en sommeil de l'activité traiteur pour les raisons de crise Covid ne change pas l'analyse environnementale, de même l'augmentation de la part de l'activité portage de plateaux repas à domicile ne modifie pas l'analyse environnementale.

Toutes les activités de l'entreprise sont bien prises en compte dans l'analyse environnementale.

Dans le tableur Excel nous avons fait le choix de garder l'état de situation en 2014 et l'état de situation en 2018 (fin de la période Label EnVol) et nous avons regardé la situation en 2021. La dernière colonne « action » avec filtre permet de trouver les impacts environnementaux sur lesquels des actions sont prévues pour réduire l'impact environnemental.

III. Mise à jour de l'analyse réglementaire

Notre entreprise n'est pas en mesure de réaliser seule sa veille réglementaire. Aussi grâce à l'appui de la CCI Charente-Maritime l'analyse réglementaire a été réalisée.

Le tableau suivant présente les résultats de cette analyse :

	Année de labellisation	N+1	N+2	N+3	N+4
Nombre de textes applicables	57				
Nombre de conformités	55				
Nombre de Non conformités	1				
A vérifier	1				

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Notre entreprise Jean-Cuistot Traiteur pourrait être concernée par la rubrique ICPE 2221 pour la préparation de produits alimentaires d'origine animale mais la quantité de produits entrante est inférieure au seuil de 500kg/j ; en effet elle est de 30kg/j pour les entrants hors laitage et de 30kg/j pour le laitage.

Notre entreprise Jean-Cuistot Traiteur pourrait être concernée par la rubrique ICPE 2220 pour la préparation de produits alimentaires d'origine végétale mais la quantité de produits entrante est inférieure au seuil de 2t/j ; en effet elle est de 50kg/j pour les entrants végétaux.

L'entreprise n'est donc pas une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

IV. Plan d'action

Nous avons fait le choix de garder dans le fichier Excel plan d'actions les actions terminées ou arrêtées soit du fait qu'elles n'étaient plus nécessaires ou soit du fait que l'action n'était finalement pas réalisable.

Dans la première période du label Envol, nous avons mené des actions d'impact environnemental important telle que la récupération d'énergie fatale sur les groupes de froids, l'installation d'une cuve double paroi pour le stockage du fioul, une plateforme de lavage avec séparateur hydrocarbure, le tri des déchets et son registre des déchets...

Le plan d'action 2022, prévoit essentiellement de suivre et actualiser les indicateurs environnementaux pour évaluer les performances réalisées. Des actions sont également prévues pour chercher à mieux valoriser certains déchets (bidon de produits de nettoyage et déchets des sous-traitants) et à augmenter la part des produits de nettoyage écolabellisés.

V. Notification de modification

Nous n'avons pas à porter à connaissance de modification tant sur le référent environnement, que l'adresse ou toute modification importante pour la labellisation.

VI. Décision de la direction concernant l'orientation stratégique et la poursuite de la démarche (étapes 6 et 7)

En tant que Dirigeant de l'entreprise Jean-Cuistot Traiteur, moi Sébastien Boisson confirme l'engagement de l'entreprise dans la démarche environnementale et sa volonté d'obtenir la labellisation EnVol au premier trimestre 2022.

A, **CHIVES**

Le **26/01/2022**

signature et cachet



Jean Cuistot Traiteur

31, avenue de l'océan 17510 CHIVES
Tél. 05.46.33.64.21 Fax : 05.46.33.08.36

Jeancuistot.traiteur@club-internet.fr

www.jeancuistot-traiteur.com

S.A.R.L. au capital de 50 000 €

SIRET : 381.676.394.00038

CODE NAF : 5621 Z

N° TVA / FR 66381676394

Dispense agrément N° 171051005



Nom / Prénom	Poste	signature
Sébastien BOISSON	Chef de l'entreprise Chef de cuisine	
Patricia BOISSON	Secrétariat	
Pierrick TIPHONNET	Chef de partie cuisinier Traiteur + livraison	
Quentin CHEVREUX	Cuisinier Traiteur	
Jean Christophe JOUVIN	Employée polyvalent échelon3 niveau 3 + livraison	
Nadège COURCHINOUX	Chef de partie Livraison, cuisine Responsable portage de repas	
Sébastien COTTIN	Employé polyvalent livraison	
Sébastien COUTIN	Employé polyvalent livraison	
Aurélié GIQUEL	Employée polyvalente livraison	absente justification
Laurent BOURY	Employé polyvalent livraison	
Corentin BOISSON	Employé CDD polyvalente livraison	